

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 2 juillet 2018

Les membres du conseil d'administration sont accueillis par M.P. Luciani, principale, qui les remercie de leur présence.

Sont excusées : Madame Anne Brugnera (Métropole), Madame Françoise Chevallier (Ville de Lyon), Madame Aurélie Dessert (personnalité qualifiée. Mémorial Montluc), Madame Nathalie Rolland-Vannini (Ville de Lyon).

15 personnes sont présentes. Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut se tenir.

La principale déclare la séance ouverte à 18 h 05.

1) Examen de l'ordre du jour et désignation d'un secrétaire de séance

Désignation du secrétaire de séance : Mme Pesci.

La principale propose que soient ajoutés à l'ordre du jour :

- dans les questions financières : les tarifs pour dégradations, le contrat Fahro et le contrat de raccordement du collège au chauffage urbain,
- au chapitre de la préparation de la rentrée : l'ajustement du tableau de répartition des moyens.

La principale soumet l'ordre du jour modifié au vote.

Vote : l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

2) Procès verbal de la réunion du 5 avril 2018

La principale soumet au vote le compte rendu de la dernière réunion du conseil d'administration.

Vote : le compte rendu de la réunion du 5 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

3) Questions financières (Annexes 1 à 6)

• Dotation globalisée (Annexe 1)

La principale annonce que la dotation globalisée pour 2018 vient de lui parvenir.

Elle s'élève à 8709 € et s'ajoute donc aux montants transmis en amont du CA.

Une nouvelle ventilation des fonds disponibles est proposée, commentée par la principale. Elle explique qu'une provision est nécessaire pour les carnets de correspondance 2018-2019 et que pour ce qui concerne les manuels, il ne s'agit pas d'acheter de nouvelles séries mais de compléter les séries existantes, notamment en 4^{ème} (classe supplémentaire) et de doter le dispositif « Devoirs faits ».

Arrivée d'une élue des parents d'élève, 16 membres présents.

Concernant les TICE, la principale indique que des achats de licences numériques sont en prévus et précise que les outils numériques pourraient, à terme, permettre de se passer de cahier d'activités individuels, actuellement à la charge des familles.

Un élu des parents d'élèves demande si le budget alloué aux manuels scolaire est le même tous les ans.

L'adjointe gestionnaire répond par la négative ; l'an dernier, ce sont 19 000 € qui ont été consacrés au renouvellement des manuels, suite au changement des programmes.

Un élu des parents d'élèves indique que certains collèges donnent l'accès aux livres numériques via « La classe.com ».

La principale indique que le collège a renoncé à utiliser à cet ENT à un moment où les pannes informatiques étaient nombreuses mais remettra cela à l'étude.

La principale soumet la proposition de ventilation au vote.

Vote : la ventilation de la dotation globalisée est adoptée à l'unanimité.

- **Décision budgétaire modificative suite à une admission en non valeur (Annexe 2)**

L'adjointe gestionnaire rappelle que des admissions en non-valeur ont été votées lors du précédent conseil. Ces admissions impliquent un prélèvement sur les fonds disponibles et donc une DBM pour vote d'un montant de 303,67€ (ALO 671). La cheffe d'établissement précise que le fonds de roulement est de 73 000€.

Vote : le prélèvement sur fonds de roulement est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Mme Cochet, 17 membres présents.

- **Bons d'achat au titre du fonds social**

La principale propose l'acquisition de bons d'achat pour aider des familles, au titre du fonds social. Il s'agit de leur permettre d'acquies des fournitures et de l'équipement scolaire en grande surface.

La cheffe d'établissement indique que la commission de fonds social se réunit régulièrement et en expose les principes de fonctionnement.

La commission, composée de l'assistante sociale, de l'adjointe gestionnaire et de la principale, peut s'adjoindre, selon les cas évoqués, un autre membre de l'équipe pédagogique.

Elle précise que la commission attribue des aides prioritairement pour les besoins élémentaires, tels que la nourriture et les vêtements, mais peut aussi aider au financement du transport, de l'assurance scolaire et de sorties.

Chaque fois que possible, l'établissement verse les sommes directement au prestataire (cantine, transport, association sportive, sorties...) mais pour certains besoins essentiels tels que les vêtements et l'équipement scolaire, les bons d'achat sont pratiqués.

Elle demande donc l'autorisation de distribuer, chaque fois que nécessaire, des bons d'achat de Carrefour.

Une élue des parents d'élèves demande si les familles bénéficiaires doivent présenter des preuves d'achat.

L'adjointe gestionnaire indique qu'aucun justificatif ne sera demandé.

Un élu des personnels demande quels seront les montants et l'adjointe gestionnaire dit que les montants sont fonction des aides allouées par la commission de fonds social.

La principale demande l'autorisation pour la commission de fonds social d'utiliser des bons d'achat pour aider les familles.

Vote : l'autorisation d'utiliser des bons d'achat est accordée à l'unanimité

- **Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés**

La principale demande au conseil d'administration de lui donner délégation pour la passation des marchés qui s'inscrivent d'une part dans la limite des crédits ouverts au budget et, d'autre part, dans le cadre des dispositions suivantes : article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique publié au JORF n°0219 du 20 septembre 2016 et article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés.

La principale soumet cette demande de délégation au vote.

Vote : délégation pour la passation des marchés donnée au chef d'établissement à l'unanimité

- **Raccordement au chauffage urbain (Annexe 3)**

La principale commente le contrat d'abonnement au service public de chaud et froid urbains.

Elle précise qu'il s'agit d'une délégation de service public donnée par la Métropole à l'entreprise Delkia et explique que la chaudière du collège sera remplacée par un raccordement au réseau urbain.

Un élu des parents d'élèves demande si le coût sera le même et la cheffe d'établissement indique qu'elle espère qu'il sera moins élevé. Elle précise que Delkia recourt à plusieurs types d'énergie ce qui limite les aléas.

Le CPE demande si l'entretien de la chaudière reste à notre charge.

L'adjointe gestionnaire indique que la chaudière n'appartient pas au collège mais à la Métropole.

La cheffe d'établissement précise qu'il n'y aura pas d'intervention dans l'enceinte du collège, le raccordement se faisant directement depuis la rue.

La principale soumet le contrat d'abonnement du collège au vote.

Vote : autorisation de signer le contrat de raccordement donné à l'unanimité

- **Tarifs des dégradations (Annexe 4)**

La cheffe d'établissement explique que seules les dégradations des manuels scolaires sont habituellement présentées mais que, cette année, au vu de quelques incidents récents, sont ajoutés les autres types de dégradations.

Une élue demande si cela concerne uniquement la casse.

L'adjointe gestionnaire répond par la négative et ajoute que la Métropole demande un dépôt de plainte pour toute dégradation. La cheffe d'établissement précise que le montant du devis de réparation d'une dégradation est divisé par le nombre d'auteurs identifiés et que cela ne se substitue pas aux sanctions éventuelles.

Une élue demande si le fait de voter le paiement des dégradations par les familles donnera plus de souplesse à l'établissement et si les familles seront reçues.

La cheffe d'établissement répond qu'il y a systématiquement dialogue avec les familles puisque toute sanction est remise lors d'un entretien.

Vote : les tarifs des dégradations sont approuvés à l'unanimité

- **Don du foyer socio éducatif (Annexe 5)**

La principale demande l'autorisation d'accepter un don du foyer socio-éducatif pour contribuer au financement des sorties pour les élèves, selon le tableau des sorties.

Ce tableau, présenté au 1^{er} CA de l'année, a été actualisé au vu du nombre d'élèves et des montants effectifs des dépenses pour chacune des sorties.

Le montant total du don s'élève à 1496.80€.

La cheffe d'établissement explique que dans la plupart des cas le foyer finance les sorties à hauteur d'un euro par élève ; ce montant peut être plus important si le coût de la sortie est élevé et/ou si les élèves se sont investis dans des actions de financement.

Elle précise également que l'adhésion au foyer socio éducatif apportera, à la rentrée prochaine, des avantages tels que la fourniture du papier canson (arts plastiques) et du rapporteur (mathématiques).

Vote : autorisation d'accepter le don du foyer socio éducatif est donnée au chef d'établissement à l'unanimité

- **Contrat avec le groupe musical Fahro (Annexe 6)**

La principale demande l'autorisation de signer le contrat pour la prestation du groupe Fahro.

Elle explique que c'est une action en lien avec le projet chorale de l'année prochaine et que le concert aura lieu mardi 20 octobre à 12h30.

Le montant de la prestation, 350€, servira aussi à financer une à deux séances de travail avec les choristes.

Une élue des parents d'élèves s'interroge sur le lieu du spectacle ; la cheffe d'établissement répond que celui-ci aura lieu au collège.

Vote : autorisation de signer le contrat est donnée au chef d'établissement à l'unanimité

4) Préparation de la rentrée (Annexes 7 à 13)

- **Effectifs et structure prévisionnels (Annexe 7)**

La principale donne l'état des effectifs au 2 juillet 2018, pour les niveaux, les classes, les groupes de langues et les options de langues anciennes.

Elle indique aux membres que parmi les élèves de 6^{ème} affectés par Affelnet, une dizaine est partie dans un établissement privé et qu'il y a donc moins d'élèves que prévu en 6^{ème}.

Cependant, d'autres collèges à proximité étant surchargés, Dru devrait se voir affecter un certain nombre d'élèves par l'inspection académique.

Le nombre d'élèves prévu pour les classes de 5^{ème} et de 4^{ème} est conforme à la prévision.

En revanche, pour le niveau 3^{ème}, l'effectif prévisionnel de 126 élèves risque d'augmenter suite à des non affectations en voie professionnelle.

Il est précisé que le dispositif UPE2A change à la rentrée prochaine puisqu'il n'accueillera plus d'élèves NSA (non scolarisés auparavant) et passera de 15 à 20 élèves, qui feront l'objet d'inclusions plus nombreuses.

- **Ajustements dans le tableau de répartition des moyens (Annexe 8)**

La principale indique que quelques mouvements et modifications sont intervenus concernant les personnels et que la répartition des moyens a été revue en conséquence.

Elle expose également les quelques ajustements dus à un écart à la prévision en langues anciennes et en espagnol. Concernant les langues anciennes, la principale indique que le latin est « victime » de son succès, ce qui contraint le collège à ouvrir un deuxième groupe en 4^{ème}. Le groupe prévu en 3^{ème} pour le grec ancien ne sera pas ouvert car 6 élèves seulement étaient demandeurs.

Elle indique que l'effectif prévu en espagnol en 3^{ème} oblige à ouvrir un 4^{ème} groupe; il sera « financé » par la suppression du dédoublement en 5^{ème}, où les effectifs sont moins lourds que prévu (2h), et par une demi heure prise sur le DRI (Dispositif de Remédiation Interne) et demandée en parallèle aux services académiques.

Elle commente un changement en anglais (accueil d'un stagiaire et augmentation du service du BMP, qui passe de 3h à 6,5 h) et en EPS (enseignante se mettant en disponibilité).

Une élue des parents d'élèves demande s'il est possible qu'elle soit remplacée par un professeur stagiaire.

La cheffe d'établissement répond que ce n'est pas prévu.

Une élue des parents d'élèves demande si les élèves non latinistes auront beaucoup d'heures de permanence.

La cheffe d'établissement indique que les emplois du temps vont être construits comme cette année, c'est à dire en plaçant le latin en début ou fin de journée (voire de demi-journée) pour limiter les permanences.

Une élue des parents d'élèves demande s'il devait y avoir un troisième groupe de latin comment cela se passerait ; la cheffe d'établissement répond que les élèves auraient une heure tous les quinze jours uniquement.

Elle soumet la nouvelle ventilation des moyens au vote.

Vote : la ventilation des moyens est approuvée à l'unanimité

- **Modalités de constitution des classes**

La principale indique que les classes sont constituées dans le respect des principes de mixité (filles-garçons), d'équilibre scolaire (même hétérogénéité recherchée dans toutes les divisions d'un même niveau) et de mixité sociale.

Les contraintes techniques (langues et options) viennent en second.

Elle précise que les classes ne sont pas reconduites à l'identique d'une année sur l'autre afin de favoriser les échanges et l'ouverture mais aussi pour casser des « noyaux durs ».

Elle ajoute que ce travail est effectué par les équipes pédagogiques, au premier rang desquelles les professeurs principaux, avec l'aide et l'avis de la vie scolaire, des AESH et du coordonnateur ULIS.

Les professeurs du 1^{er} degré sont associés à la constitution des classes de 6^{ème}, pilotée par le CPE ; ils transmettent pour chaque élève une fiche synthétique d'aide à la constitution des classes et, pour la première fois cette année, seront présents mercredi 4 juillet pour participer à l'opération.

Un élu des parents d'élèves demande comment la mixité sociale est prise en compte pour la répartition des élèves dans les classes ; la cheffe d'établissement répond que les catégories socioprofessionnelles des représentants légaux figurent dans la base élèves.

5) Questions pédagogiques

- **Rapport du chef d'établissement sur le fonctionnement pédagogique du collège (Annexe 9)**

La cheffe d'établissement présente son rapport sur le fonctionnement pédagogique du collège et y intègre les indicateurs de la vie scolaire (Annexe 10) ainsi que le bilan annuel de l'Association Sportive (Annexe 11).

Le débat s'engage sur les départs dans le privé d'élèves de CM2 et sur la manière dont ils pourraient être limités. Le CPE dit que les médias donnent une mauvaise image de la fonction publique et que cela explique peut être une partie des départs.

La cheffe d'établissement informe que les modalités d'accueil des élèves de CM2 changeront l'an prochain en concertation avec les professeurs des écoles du secteur.

Un élu des parents d'élèves demande si l'accueil se fera toujours sur une demi journée et la cheffe d'établissement répond que oui.

Une élue des parents d'élèves signale que des enfants ont été très impressionnés lors de la journée d'accueil des CM2 de cette année. Une autre élue signale que des problèmes sont survenus lors des récréations et de la pause méridienne.

La cheffe d'établissement répond que la nouvelle organisation vise précisément à changer cela et que des récréations séparées pourront être mises en place.

Un élu des parents d'élèves indique que certains parents accompagnateurs lors de la journée d'accueil des élèves de CM2 font remonter des informations négatives sur le collège. La cheffe d'établissement indique que la grande mixité sociale qui existe au collège explique peut-être quelques débordements au plan du langage mais qu'il est important de savoir que cela ne fait l'objet d'aucune banalisation de la part des équipes.

Concernant les épreuves terminales du brevet, la cheffe d'établissement remercie la principale adjointe ainsi que les équipes mobilisées pour l'organisation et le bon déroulement des épreuves.

Un élu des parents d'élèves demande s'il est possible d'augmenter les créneaux de piscine mais une élue des personnels indique qu'il n'y a pas d'autre créneaux disponibles alors que le nombre de non nageurs augmente chaque année.

Concernant la 3^{ème} prépa pro, le CPE explique qu'un grand nombre d'élèves est affecté mais déplore que Guimard ne soit plus accessible aux élèves de Dru, suite à un changement de sectorisation ; faute de candidats, le lycée Guimard est d'ailleurs contraint de fermer sa 3^{ème} prépa pro.

Un élu des parents d'élèves informe la cheffe d'établissement qu'il existe une association d'éveil aux métiers qui propose des actions très intéressantes.

Le CPE commente les indicateurs de vie scolaire.

Bien qu'en hausse, les absences constatées au collège sont dans la norme académique, même si les chiffres peuvent ne pas être significatifs ; en effet, un seul élève ou un petit groupe d'élèves, peut faire augmenter de façon importante ces statistiques. Il indique que le collège a eu au moins un élève par niveau absent pour raison médicale tout au long de l'année.

À ce sujet, la cheffe d'établissement précise que des tableaux d'absentéisme sont établis toutes les trois semaines.

Pour ce qui est des retards, l'analyse est la même : un groupe restreint d'élèves peut faire varier les chiffres. Le CPE ajoute que l'année prochaine un assistant d'éducation sera missionné pour encadrer les élèves mis en retenue pour retard.

Un élu demande si les retards concernent uniquement la première heure ; le CPE répond qu'ils peuvent intervenir entre les cours également, notamment pour des élèves qui se laissent facilement distraire.

Il rappelle la règle concernant la gestion des retards.

La cheffe d'établissement indique qu'il serait trop facile pour certains élèves d'arriver en retard afin d'être automatiquement envoyés en permanence et donc « dispensés » de cours.

Il est donc important qu'ils soient acceptés en cours, même si cela occasionne une gêne, et dissuadés d'arriver en retard au cours suivant.

Des élus des parents d'élèves demandent s'il est possible d'avoir plus systématiquement des observations sur Pronote concernant ces retards afin que certaines familles relaient à la maison les efforts de la vie scolaire. Le CPE indique que des observations sont mises mais que certains parents ne les regardent pas et rappelle qu'ils doivent accuser réception de l'information. Un élu demande si au bout de quelques observations non "visées" par les responsables légaux, le professeur principal appelle la famille ; la cheffe d'établissement répond par l'affirmative.

La cheffe d'établissement indique que le nombre d'exclusions ponctuelles de cours est en baisse.

Concernant les conseils de discipline, les élus des parents d'élèves s'interrogent sur l'interprétation qu'ils doivent faire de leur nombre très peu important cette année.

La cheffe d'établissement répond que le conseil de discipline est un dernier recours ; cette année un certain nombre d'équipes éducatives ont été réunies pour les élèves au comportement perturbateur, ce qui a probablement évité des incidents graves et la convocation du conseil de discipline.

- Missions particulières : bilan et perspectives (Annexe 12)

La cheffe d'établissement fait le point sur les missions particulières et commente le tableau présenté.

- **Contrat d'objectifs tripartite (Annexes 13 et 14)**

La cheffe d'établissement explique comment le contrat d'objectif tripartite a été élaboré.

Après validation par le conseil d'administration, il sera signé par les autorités de tutelle.

Elle le soumet au vote.

Vote : le contrat d'objectifs tripartite est adopté à l'unanimité

6) Questions diverses

La principale fait part des questions des élus PEEP :

- *Suite à d'éventuels retards d'enseignant nous aimerions savoir quelles sont les modalités d'organisation pour informer et encadrer les élèves dans ce type de situations.*

La principale indique qu'en cas de retard d'un enseignant, les élèves sont pris en charge par la vie scolaire en attendant son arrivée.

Les enseignants ont consigne de prévenir l'établissement, ce qui permet d'informer les élèves.

- *Les nombreux remplacements qui ont eu lieu dans plusieurs classes en anglais ont privé les élèves d'un enseignement de qualité structuré et suivi. Pour leur redonner l'impulsion nécessaire et l'envie d'apprendre dans cette matière et afin d'acquérir un niveau acceptable, ne pourrait-on pas mettre en place des actions de sortie cinéma en VO, ou des pièces de théâtre accessibles ou des visites ponctuelles d'intervenants externes comme par exemple un sportif ou un auteur ou un interprète ou toute personne utilisant l'anglais dans sa vie professionnelle ou artistique ? Comment ces élèves, dont on peut craindre le niveau très inférieur aux élèves ayant eu toutes les heures d'anglais, seront identifiés et accompagnés par les enseignants de l'année prochaine ?*

La principale répond qu'elle comprend l'inquiétude des familles.

Les professeurs de l'équipe sont sensibilisés à cette question et seront vigilants à la rentrée prochaine car les élèves seront répartis dans plusieurs classes.

Pour le moment, les élèves ont retrouvé un peu de stabilité depuis l'arrivée, le 3 avril, de M. Besnaci, qui les a remis au travail avec beaucoup de professionnalisme. La cheffe d'établissement remercie M. Besnaci pour son investissement.

La principale adjointe décrit les ressources utilisables par les élèves cet été et l'information qui a été faite sur le sujet.

Une élue des personnels, enseignante d'anglais, précise que l'équipe sera effectivement vigilante et que des sites internet et d'autres ressources sont mis en ligne sur le site du collège.

Le CPE indique que l'académie a du mal à trouver des remplaçants en anglais. Il ajoute qu'il y a également 46 postes non pourvu en technologie et que le total des postes non pourvus en 2018 sur l'académie de Lyon s'élèvera à 129.

- *Cette année M. Saidi est parti à Givors et a été remplacé par Mme Boivin. Et Mme Dizien a rejoint M. Mura à la vie scolaire. Or, les parents nous ont rapporté avoir appris ces départs/remplacements par leurs enfants et en ont été surpris. Aucune communication n'a été faite auprès des parents ou des fédérations ni même par une communication via pronote. Aussi, comment améliorer les modalités de communication des absences / départs / remplacements du personnel de l'équipe pédagogique aux représentants des fédérations qui pourront remonter l'information aux parents ?*

La principale rappelle que Mme Dizien, nommée en début d'année, a été annoncée/présentée lors des réunions de rentrée, comme tout nouveau personnel.

Pour ce qui est des mouvements qui ont touché l'équipe de direction en cours d'année, elle s'inquiète de savoir s'il y a eu une défaillance dans le service rendu ou un défaut d'interlocuteur.

Elle indique que la direction s'est prioritairement attachée à amortir ces changements imprévus et à gérer au mieux les périodes où l'équipe de direction n'était pas au complet.

Elle reconnaît que la communication peut toujours être plus complète, plus réactive mais précise que les parents ne doivent pas voir une quelconque volonté de rétention d'information ou d'opacité dans ce qu'ils ressentent comme un manque.

Elle rappelle que les élus ne doivent pas hésiter à envoyer un mail pour poser une question ou vérifier une information. Elle précise que des réponses rapides et complètes continueront à leur être apportées et que cela a le mérite d'attirer l'attention de la direction sur un sujet sensible.

Un élu des parents d'élèves précise que sa fédération aurait aimé être informée en temps réel des changements intervenant dans la direction de l'établissement.

La cheffe d'établissement répond qu'il y avait incertitude sur la durée du remplacement effectué par la principale adjointe et qu'il était difficile dans ces conditions de donner des informations.

- *Concernant l'accro sport les parents s'interrogent sur les éventuels problèmes de dos que ce sport pourrait provoquer et souhaitent évaluer la balance bénéfices / risques de ce sport.*

La principale demande à une élue des personnels d'enseignement et d'éducation, professeure d'EPS, de donner son éclairage sur cette question. Celle-ci précise que l'accro sport, inscrite aux programmes d'EPS, n'est pas une activité plus dangereuse qu'une autre et que l'apprentissage de la prise de risque fait également partie des compétences à acquérir. Cette activité est bénéfique au même titre que la natation pour la musculation du dos. Elle précise qu'effectivement l'accro sport demande une motricité particulière mais que les équipes sont vigilantes.

- *Pour les cours de piscine, certains élèves ont des dispenses ponctuelles mais accompagnent malgré tout la classe. Or, le professeur ne peut pas laisser l'élève seul et sans surveillance au vestiaire et l'élève doit donc aller au bord du bassin et doit selon le règlement intérieur porter soit un maillot de bain soit un petit short. Serait-il donc possible d'en informer les parents via une communication Pronote pour éviter que des enfants ne se retrouvent en sous-vêtements avec une serviette de prêt autour de la taille ce qui peut créer une gêne et un malaise chez l'enfant et puissent ainsi prévoir une tenue adéquate ?*

La principale sollicite à nouveau une élue, enseignante d'EPS.

Celle-ci indique que les consignes sont données à tous les élèves en début de cycle et que chaque élève sait qu'en cas d'oubli de tenue ou de courte dispense il devra rester au bord du bassin en short et tee-shirt ou, à défaut, en sous vêtements et serviette de prêt (les tenues de ville étant interdites au bord des bassins).

Les élus des parents demandent s'il est possible de transmettre ces consignes aux familles en début de cycle.

Il est répondu qu'une information sera publiée sur Pronote.

La principale lit ensuite les questions de la FCPE :

- *Pouvez-vous nous rappeler le fonctionnement du dispositif de lutte contre les retards récurrents d'élèves, qui entraînent une perturbation dans la classe et l'établissement ?*

La principale explique que cette question est effectivement sensible ; c'est pourquoi elle fait l'objet d'un indicateur dans le nouveau COT.

Plus largement, la circulation d'élèves dans les couloirs pendant les cours a fait l'objet de la mobilisation des équipes ; une réflexion sur les exclusions ponctuelles de cours a été conduite afin de les contenir au maximum tandis que des principes de gestion des retards étaient arrêtés.

La principale les rappelle mais reconnaît que leur mise en pratique a été insuffisante.

La vie scolaire est mobilisée sur cet enjeu ; elle prépare un protocole de gestion des retards articulé à Pronote et à une organisation du service prévoyant la présence d'un AED les mercredis après-midi pour le rattrapage des retards.

- Dans un objectif de collaboration éducative avec les parents, et lors des différents conseils de classes auxquels nous avons assisté, nous avons pu noter parfois un certain « laisser-aller » concernant les bavardages en classe, sanctionné par une absence de « récompense » sur les bulletins trimestriels. Pour les élèves concernés et notamment les « bons élèves », une mise au point en amont (heure de retenue, convocation des parents, mot dans le carnet...) aurait certainement pu mettre fin à ce comportement. Ainsi, les parents peuvent-ils être avertis, alertés, dès le début de l'apparition de tout comportement nuisant à l'apprentissage ?

La principale répond qu'effectivement, les bavardages ou toute autre forme de manque de concentration voire de dissipation se traduisent par l'absence de mention « honorifique » en conseil de classe.

Les élèves le savent et cela leur est rappelé régulièrement en cours. Les parents, eux, sont alertés via les observations qu'ils peuvent lire sur Pronote.

Une élue des personnels d'enseignement et d'éducation précise que pour les élèves de 3^{ème} les responsables légaux ne sont pas systématiquement prévenus puisqu'il s'agit de responsabiliser les élèves.

Un élu des parents d'élève indique que les parents peuvent être un levier pour faire cesser les bavardages et participer au bon climat de la classe.

- Cette année scolaire, il n'y a eu qu'un seul conseil de discipline et aucune commission éducative n'a été réunie. Nous savons par ailleurs que des incidents, dont certains ont conduit à des exclusions temporaires de l'établissement, ont été traités hors de ce cadre.

Quel est le bilan dressé par la vie scolaire et les équipes pédagogiques sur le climat scolaire ? Quels sont les moyens mis en œuvre pour régler les incidents ? Quelles actions sont mises en place pour remédier aux situations difficiles ?

La principale indique que tous les incidents ont été traités selon les principes décrits dans le règlement intérieur, lui-même inscrit dans le cadre plus général du droit scolaire.

Celui-ci prévoit une échelle des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion définitive du collège (que seul un conseil de discipline peut prononcer) en passant par les exclusions temporaires de la classe ou du collège de moins de 8 jours, qui peuvent être prononcées par le chef d'établissement.

Chaque prononcé de sanction donne lieu à une rencontre avec les familles, précédée et suivie d'un travail éducatif auquel prennent part différents professionnels de l'établissement voire extérieurs au collège, selon les cas.

Une commission de suivi des élèves se réunit régulièrement et un effort important de partage des informations en temps réel est effectué.

C'est cela qui, ajouté à des paramètres conjoncturels (les cohortes d'élèves ne sont pas les mêmes d'une année sur l'autre), explique probablement que nous n'ayons eu à déplorer qu'un seul incident grave, relevant du conseil de discipline.

- Quel est le bilan dressé par les équipes pédagogiques sur l'évaluation par compétence menée dans plusieurs classes (classes "sans notes") ? Notamment, quel accompagnement a pu être effectué auprès des familles (élèves et leurs parents), qui se retrouvent pour certaines déstabilisées par cette innovation pédagogique ? Comment sera poursuivie cette expérimentation ?

La principale indique que la réflexion est en cours.

Elle prendra naturellement en compte le point soulevé à juste titre par les parents, à savoir le nécessaire accompagnement des familles pour comprendre cette innovation et suivre les progrès de leur enfant.

- Les parents d'élèves souhaitent que les professeurs de langues vivantes soient plus vigilants et s'interrogent sur la pertinence de l'utilisation des cahiers d'activités associés aux manuels. Ces cahiers d'activités représentent un coût pour les familles (7 à 9 €) et une charge supplémentaire dans les cartables, alors que leur utilisation est souvent très faible. Quelles autres solutions sont envisageables ?

La principale indique qu'effectivement toute dépense imposée aux familles fait l'objet d'une réflexion en amont. Si les cahiers d'activités ont été bien utilisés en allemand, chinois et espagnol (où celui de 5^{ème}, spécialement adapté aux élèves dyslexiques, est conservé en 4^{ème}) et, pour ce qui est de l'anglais, en 6^{ème}, elle reconnaît qu'en

anglais cela a été inégal sur les autres niveaux, et ce, pour deux raisons : le workbook demandé dans certaines classes de 4^{ème} et 3^{ème} est arrivé en retard et avec de nombreux défauts, ce qui l'a rendu malaisé d'utilisation ; il n'en est pas demandé d'ailleurs pour la rentrée prochaine. Les classes qui ont vu se succéder un nombre important de remplaçants ne l'ont utilisé régulièrement qu'à partir d'avril. C'est regrettable mais cela tient au fait que les remplaçants, qui passent d'établissement en établissement, passent aussi d'une méthode à l'autre et ont parfois du mal à être rapidement opérationnels avec une méthode qu'ils découvrent, surtout quand leur suppléance est de courte durée.

La principale précise que le cahier d'activités reste parfois à la maison, tout comme le manuel. Quoi qu'il en soit, c'est une solution qui pèse moins lourd qu'un cahier dans lequel seraient collées des feuilles d'exercices photocopiées, risquant en outre d'être perdues ou mal rangées.

Pour ce qui est de son intérêt pédagogique, la principale interroge une élue des personnels d'enseignement et d'éducation, professeure d'anglais ; celle-ci explique que c'est un élément incontournable de la méthode pédagogique mise en œuvre.

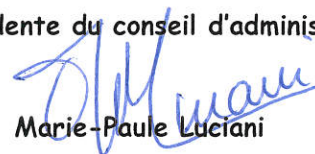
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

La secrétaire de séance



Stéphanie Pesci

La présidente du conseil d'administration



Marie-Paule Luciani

